



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-043-2019-09

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-11-031 - ARRETE n° DS- 2019/42 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (2 pages)

Page 3

IDF-2019-09-06-012 - ARRÊTÉ n° DS-2019/40 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-11-031

ARRETE n° DS- 2019/42

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**ARRETE n° DS- 2019/42  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**Vu** Le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences Régionales de Santé

**Vu** Le code de l'action sociale et des familles

**Vu** Le code de la sécurité sociale

**Vu** Le code du travail

**Vu** Le code de la défense

**Vu** Le code de l'environnement

**Vu** Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018

ARRETE

**Article 1er**

Délégation est donnée à Monsieur Yannick LE GUEN, Directeur de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- Les correspondances, de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et généraux.



### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannick LE GUEN, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Eric LEPAGE, directeur du pôle « Information et données en santé ».

### **Article 4**

L'arrêté n° DS-2018/057 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogé.

### **Article 5**

Le Directeur de l'Innovation, de la Recherche et de la Transformation Numérique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2019

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-06-012

ARRÊTÉ n° DS-2019/40

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

## ARRÊTÉ n° DS-2019/40

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Sécurité sanitaire et protection des populations ci-après dénommé CRB DSSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

## ARRÊTE

### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yannick Le GUEN, Directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DS** et **CRB SI-M**, les actes valant engagement juridique :

- **Inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Yannick Le GUEN, Directeur de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DS et SI-M**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

L'arrêté n° 2018 -141 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 06 septembre 2019

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

***SIGNÉ***

Aurélien ROUSSEAU